

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 5 JUILLET 2018**

**A 15 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE**

### **ORDRE DU JOUR**

- |               |          |   |
|---------------|----------|---|
| M. le Maire   | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité.   |
| M. TOULOUZE   | 1° -     | Budget Supplémentaire de l'exercice 2018.   |
| M. TOULOUZE   | 2° -     | Modification des Autorisations de Programme et Crédits de paiement.   |
| Mme KAUCIC    | 3° -     | Présentation du plan de formation triennal 2018-2020.   |
| Mme KAUCIC    | 4° -     | Régime indemnitaire des agents municipaux - modification.   |
| M. TRON       | 5° -     | Désaffectation et déclassement du domaine public du Stade St Symphorien à Longeville-lès-Metz.  |
| M. TRON       | 6° -     | Stade Saint-Symphorien - Projet de reconstruction de la Tribune Sud - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif et de deux conventions de financement. |
| M. TRON       | 7° -     | Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.   |
| M. DARBOIS    | 8° -     | Acquisition d'un immeuble sis 48 Avenue de Thionville à METZ - DEVANT-LES-PONTS.  |
| M. le Maire   | 9° -     | Cession à la société ALMA IMMO de terrains communaux situés sur le ban de DEVANT-LES-PONTS.   |
| M. le Maire   | 10° -    | Cession d'emprises foncières dans la zone Cassin.   |
| M. CAMBIANICA | 11° -    | Acquisition d'une emprise foncière appartenant à la copropriété ARIELLE 5-7 rue du Béarn en vue de son intégration dans le domaine public communal.           |

M. DARBOIS	12° - Cession d'un délaissé de voirie communale au groupe Paul KROELY Automobiles.
M. CAMBIANICA	13° - Avenant n° 1 à la convention foncière du 26 octobre 2015 - Acquisition de terrains EPFL situés dans l'ancienne ZAD de Metz Sud et dans la zone de Vallières.
M. LECOCQ	14° - Convention de maîtrise foncière opérationnelle entre Metz Métropole, la Ville de Metz et l'EPFL concernant les modalités d'acquisition et de gestion du centre commercial de Bellecroix, 5, avenue de Lyon.
Mme SAADI	15° - Contrat de Ville - 2ème programmation.
Mme ANTOINE-FABRY	16° - Bilan 2017 et objectifs 2018 du Projet Contrat de Ville 2016-2018 de l'Ecole des Sports.
M. TRON	17° - Saison sportive 2017-2018 : Accompagnement des clubs par la Ville et Animation Estivale.
Mme RIBLET	18° - Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2018-2019.
M. TRON	19° - Convention de mandat d'étude avec la SAREMM concernant la réalisation d'un terrain de football à la Grange aux Bois.
Mme RIBLET	20° - Approbation du Règlement Intérieur des Piscines Municipales.
M. TRON	21° - Palais Omnisports les Arènes - Approbation du choix du concessionnaire de service public et du contrat pour l'exploitation du palais omnisports "Les Arènes".
Mme RIBLET	22° - Moselle Open 2018.
Mme ANTOINE-FABRY	23° - Metz Plage et animations de l'été - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.
M. LEKADIR	24° - Fêtes de la Mirabelle.
M. LEKADIR	25° - Promotion du cinéma et éducation à l'image.

- M. PLANCHETTE 26° - Soutien aux associations œuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres et complément de programmation.
- M. PLANCHETTE 27° - Adhésion au Comité de la Voie de la Liberté.
- Mme BORI 28° - Convention avec l'Académie de Nancy-Metz et l'Université de Lorraine pour des actions de "sensibilisation passionnelle" à l'allemand dans les écoles messines.
- Mme SEGHIR 29° - Organisation de la 10ème édition de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville.
- Mme ANTOINE-FABRY 30° - Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.
- Mme MERGEN-MOREL 31° - Attribution de subventions en faveur de projets santé.
- M. DARBOIS 32° - Attribution de subvention pour des travaux d'efficacité énergétique dans des logements privés.
- M. CAMBIANICA 33° - Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la rue du Général Metman à Metz.
- M. GANDAR 34° - Convention entre la Ville de Metz et le Préfet de la Moselle pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.
- M. le Maire 35° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 36° - Questions orales